



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1930

Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine privé d'un local situé 18 place Tolozan à Lyon 1er au profit du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Rhône-Arc Alpin interdépartemental (CIDFF) - Ensemble Immobilier n° 01246

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1930 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT DU DOMAINE PRIVE D'UN LOCAL SITUE 18 PLACE TOLOZAN A LYON 1ER AU PROFIT DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES RHONE-ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL (CIDFF) - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 01246 (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondé en 1974 à l'initiative de l'État, le CIDFF du Rhône (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2021 le CIDFF du Rhône, membre de la Fédération nationale des CIDFF, a fusionné avec les CIDFF de Savoie et de Haute Savoie pour créer le CIDFF Rhône-Arc Alpin interdépartemental.

Ces centres informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, dans les domaines de :

- l'accès au droit ;
- de la lutte contre les violences sexistes ;
- du soutien à la parentalité ;
- de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise ;
- de l'éducation et de la citoyenneté ;
- de la sexualité et de la santé.

La Ville de Lyon assure à cette association son soutien financier dans la poursuite de ses actions d'aide et d'accompagnement de nos concitoyens, ainsi que de valorisation et de reconnaissance de la place des femmes dans la société.

Cet appui s'est concrétisé dans le cadre de l'attribution de subventions de fonctionnement général ou sur actions spécifiques mais également au travers d'une mise à disposition de locaux à titre gratuit accueillant le siège de l'association.

Ces locaux, d'une superficie totale de 210 m<sup>2</sup>, situés 18 place Tolozan à Lyon 1<sup>er</sup>, dont la Ville de Lyon est locataire, représente une valeur locative annuelle de 32 950 euros pour l'année 2022.

L'actuelle convention d'occupation du domaine privé arrivant à échéance au 31 août prochain, je vous propose de la renouveler dans les mêmes termes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de mise à disposition du domaine privé à titre gratuit du local situé 18 place Tolozan à Lyon 1<sup>er</sup>, jointe en annexe à la présente délibération, au profit du CIDFF Rhône-Arc Alpin interdépartemental, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET